

## Deux cours inédits de Pierre Bourdieu au Collège de France

### La fabrique des débats publics

D'un côté, une situation économique et sociale inouïe. De l'autre, un débat public mutilé, réduit à une alternative entre austérité de droite et rigueur de gauche. Comment se délimite l'espace des discours officiels, par quel prodige l'opinion d'une minorité se transforme-t-elle en "opinion publique" ? C'est ce qu'explique le sociologue Pierre Bourdieu dans ce cours sur l'Etat donné en 1990 au Collège de France et publié ce mois-ci.

Un homme officiel est un ventriloque qui parle au nom de l'Etat : il prend une posture officielle — il faudrait décrire la mise en scène de l'officiel —, il parle en faveur et à la place du groupe auquel il s'adresse, il parle pour et à la place de tous, il parle en tant que représentant de l'universel.

On en vient ici à la notion moderne d'opinion publique. Qu'est-ce que cette opinion publique qu'invoquent les créateurs de droit des sociétés modernes, des sociétés dans lesquelles le droit existe ? C'est tacitement l'opinion de tous, de la majorité ou de ceux qui comptent, ceux qui sont dignes d'avoir une opinion. Je pense que la définition patente dans une société qui se prétend démocratique, à savoir que l'opinion officielle, c'est l'opinion de tous, cache une définition latente, à savoir que l'opinion publique est l'opinion de ceux qui sont dignes d'avoir une opinion. Il y a une sorte de définition censitaire de l'opinion publique comme opinion éclairée, comme opinion digne de ce nom.

La logique des commissions officielles est de créer un groupe ainsi constitué qu'il donne tous les signes extérieurs, socialement reconnus et reconnaissables, de la capacité d'exprimer l'opinion digne d'être exprimée, et dans les formes conformes. Un des critères tacites les plus importants dans la sélection des membres de la commission, en particulier de son président, est l'intuition qu'ont les gens chargés de la composition de la commission que la personne considérée connaît les règles tacites de l'univers bureaucratique et les reconnaît : autrement dit, quelqu'un qui sait jouer le jeu de la commission de la manière légitime, celle qui va au-delà des règles du jeu, qui légitime le jeu ; on n'est jamais autant dans le jeu que quand on est au-delà du jeu. Dans tout jeu, il y a des règles et le fair-play. A propos de l'homme kabyle, ou du monde intellectuel, j'avais employé la formule : l'excellence, dans la plupart des sociétés, est l'art de jouer avec la règle du jeu, en faisant de ce jeu avec la règle du jeu un hommage suprême au jeu. Le transgresseur contrôlé s'oppose tout à fait à l'hérétique.

Le groupe dominant coopte des membres sur des indices minimes de comportement qui sont l'art de respecter la règle du jeu jusque dans les transgressions réglées de la règle du jeu : la bienséance, le maintien.

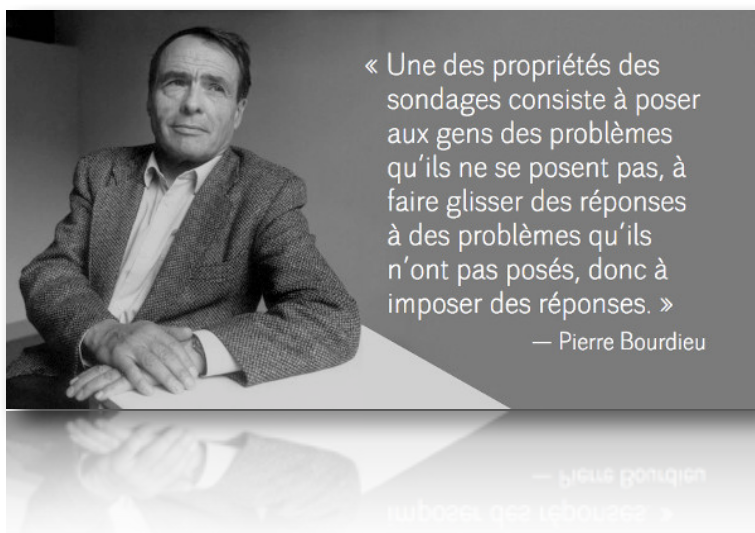
C'est la phrase célèbre de Chamfort :

"Le grand vicaire peut sourire à un propos contre la religion, l'évêque rire tout à fait, le cardinal y joindre son mot <sup>1</sup>."

Plus on s'élève dans la hiérarchie des excellences, plus on peut jouer avec la règle du jeu, mais *ex officio*, à partir d'une position qui est telle qu'il n'y a pas de doute. L'humour anticlérical de cardinal est suprêmement clérical.

L'opinion publique est toujours une espèce de réalité double. C'est ce qu'on ne peut pas ne pas invoquer quand on veut légiférer sur des terrains non constitués. Quand on dit "Il y a un *vide juridique*" (expression extraordinaire) à propos de l'euthanasie ou des bébés-épreuve, on convoque des gens, qui vont travailler avec toute leur autorité. Dominique Memmi <sup>2</sup> décrit un comité d'éthique [sur la procréation artificielle], sa composition par des gens disparates — des psychologues, des sociologues, des femmes, des féministes, des archevêques, des rabbins, des savants, etc. — qui ont pour but de transformer une somme d'idiolectes <sup>3</sup> éthiques en un discours universel qui va combler un vide juridique, c'est-à-dire qui va donner une solution officielle à un problème difficile qui bouscule la société — légaliser les mères porteuses, par exemple. Si on travaille dans ce genre de situation, on doit invoquer une opinion publique. Dans ce contexte, la fonction impartie aux sondages se comprend très bien. Dire "les sondages sont avec nous", c'est l'équivalent de "Dieu est avec nous" dans un autre contexte.

Mais les sondages, c'est embêtant, parce que parfois l'opinion éclairée est contre la peine de mort, alors que les sondages sont plutôt pour. Que faire ? On fait une commission.



La commission constitue une opinion publique éclairée qui va instituer l'opinion éclairée en opinion légitime au nom de l'opinion publique — qui par ailleurs dit le contraire ou n'en pense rien (ce qui est le cas sur bien des sujets). Une des propriétés des sondages consiste à poser aux gens des problèmes qu'ils ne se posent pas, à faire glisser des réponses à des problèmes qu'ils n'ont pas posés, donc à imposer des réponses.

Ce n'est pas une question de biais dans la constitution des échantillons, c'est le fait d'imposer à tous des questions qui se posent à l'opinion éclairée et, par ce fait, de produire des réponses de tous sur des problèmes qui se posent à quelques-uns, donc à donner des réponses éclairées puisqu'on les a produites par la question : on a fait exister pour les gens des questions qui n'existaient pas pour eux alors que ce qui faisait question pour eux, c'est la question.

<sup>1</sup> Nicolas de Chamfort, *Maximes et pensées*, Paris, 1795.

<sup>2</sup> Dominique Memmi, "Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 76-77, Paris, 1989, p. 82-103.

<sup>3</sup> Du grec *idios*, "particulier" : discours particulier.

Je vais vous traduire à mesure un texte d'Alexander Mackinnon de 1828, tiré d'un livre de Peel sur Herbert Spencer<sup>4</sup>. Mackinnon définit l'opinion publique, il donne la définition qui serait officielle si elle n'était pas inavouable dans une société démocratique. Quand on parle d'opinion publique, on joue toujours un double jeu entre la définition avouable (l'opinion de tous) et l'opinion autorisée et efficiente qui est obtenue comme sous-ensemble restreint de l'opinion publique démocratiquement définie :

*"Elle est ce sentiment sur n'importe quel sujet qui est entretenu, produit par les personnes les mieux informées, les plus intelligentes et les plus morales dans la communauté. Cette opinion est graduellement répandue et adoptée par toutes les personnes de quelque éducation et de sentiment convenable à un Etat civilisé."*

La vérité des dominants devient celle de tous.

### Mettre en scène l'autorité qui autorise à parler

Dans les années 1880, on disait ouvertement à l'Assemblée nationale ce que la sociologie a dû redécouvrir, à savoir que le système scolaire devait éliminer les enfants des couches les plus défavorisées. Au début, on posait la question qui ensuite a été complètement refoulée puisque le système scolaire s'est mis à faire, sans qu'on le lui demande, ce qu'on attendait de lui. Donc, pas besoin d'en parler. L'intérêt du retour sur la genèse est très important parce qu'il y a, dans les commencements, des débats où sont dites en toutes lettres des choses qui, après, apparaissent comme des révélations provocatrices des sociologues.

Le reproducteur de l'officiel sait produire — au sens étymologique du terme : *producere* signifie "porter au jour" —, en le théâtralisant, quelque chose qui n'existe pas (au sens de sensible, de visible), et au nom de quoi il parle. Il doit produire ce au nom de quoi il a le droit de produire. Il ne peut pas ne pas théâtraliser, ne pas mettre en forme, ne pas faire des miracles. Le miracle le plus ordinaire, pour un créateur verbal, est le miracle verbal, la réussite rhétorique ; il doit produire la mise en scène de ce qui autorise son dire, autrement dit de l'autorité au nom de laquelle il est autorisé à parler.

Je retrouve la définition de la prosopopée que je cherchais tout à l'heure :

*"Figure de rhétorique par laquelle on fait parler et agir une personne que l'on évoque, un absent, un mort, un animal, une chose personnifiée."*

Et dans le dictionnaire, qui est toujours un instrument formidable, on trouve cette phrase de Baudelaire parlant de la poésie :

*"Manier savamment une langue, c'est pratiquer une espèce de sorcellerie évocatoire."*

Les clercs, ceux qui manipulent une langue savante comme les juristes et les poètes, doivent mettre en scène le référent imaginaire au nom duquel ils parlent et qu'ils produisent en parlant dans les formes ; ils doivent faire exister ce qu'ils expriment et ce au nom de quoi ils s'expriment. Ils doivent à la fois produire un discours et produire la croyance dans l'universalité de leur discours par la production sensible (au sens d'évocation des esprits, des fantômes — l'Etat est un fantôme...) de

---

<sup>4</sup> John David Yeadon Peel, *Herbert Spencer. The Evolution of a Sociologist*, Heinemann, Londres, 1971. William Alexander Mackinnon (1789-1870) eut une longue carrière de membre du Parlement britannique.

cette chose qui va garantir ce qu'ils font : "la nation", "les travailleurs", "le peuple", "le secret d'Etat", "la sécurité nationale", "la demande sociale", etc.

Percy Schramm a montré comment les cérémonies du sacre étaient le transfert, dans l'ordre du politique, de cérémonies religieuses <sup>5</sup>. Si le cérémonial religieux peut se transférer aussi facilement dans les cérémonies politiques, à travers les cérémonies du sacre, c'est parce qu'il s'agit, dans les deux cas, de faire croire qu'il y a un fondement au discours qui n'apparaît comme auto-fondateur, légitime, universel que parce qu'il y a théâtralisation — au sens d'évocation magique, de sorcellerie — du groupe uni et consentant au discours qui l'unit. D'où le cérémonial juridique.

L'historien anglais E. P. Thompson a insisté sur le rôle de la théâtralisation juridique dans le XVIIIe siècle anglais — les perruques, etc. —, qui ne peut pas se comprendre complètement si on ne voit pas qu'elle n'est pas simple appareil, au sens de Pascal, qui viendrait s'ajouter : elle est constitutive de l'acte juridique <sup>6</sup>. Dire le droit en complet-veston est risqué : on risque de perdre la pompe du discours. On parle toujours de réformer le langage juridique sans jamais le faire, parce que c'est le dernier vêtement : les rois nus ne sont plus charismatiques.

### L'officiel, ou la mauvaise foi collective

Une des dimensions très importantes de la théâtralisation est la théâtralisation de l'intérêt pour l'intérêt général ; c'est la théâtralisation de la conviction de l'intérêt pour l'universel, du désintéressement de l'homme politique — théâtralisation de la croyance du prêtre, de la conviction de l'homme politique, de sa foi dans ce qu'il fait. Si la théâtralisation de la conviction fait partie des conditions tacites de l'exercice de la profession de clerc — si un prof de philo doit avoir l'air de croire à la philo —, c'est qu'elle est l'hommage essentiel de l'officiel-homme à l'officiel ; elle est ce qu'il faut accorder à l'officiel pour être un officiel : il faut accorder le désintéressement, la foi dans l'officiel, pour être un véritable officiel. Le désintéressement n'est pas une vertu secondaire : c'est la vertu politique de tous les mandataires. Les frasques de curés, les scandales politiques sont l'effondrement de cette sorte de croyance politique dans laquelle tout le monde est de mauvaise foi, la croyance étant une sorte de mauvaise foi collective, au sens sartrien : un jeu dans lequel tout le monde se ment et ment à d'autres en sachant qu'ils se mentent. C'est cela, l'officiel...

Pierre Bourdieu

Sociologue (1930-2002).

Ce texte est extrait de *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*,

Raisons d'agir - Seuil, Paris, 2012.

### Voir aussi

- **Les deux faces de l'Etat** > Pierre Bourdieu - Au moment où des Etats abandonnent leur souveraineté budgétaire à des instances supranationales, la sociologie historique rappelle ce que les dynamiques d'intégration comportent de violence et de dépossession.
- **Un livre pour rendre pensables les possibles**
- **A cent contre un - Pierre Rimbert**

<sup>5</sup> Percy Ernst Schramm, *Der König von Frankreich. Das Wesen der Monarchie von 9. zum 16. Jahrhundert. Ein Kapital aus der Geschichte des abendländischen Staates* (deux volumes), H. Böhlau Nachfolger, Weimar, 1939.

<sup>6</sup> Edward Palmer Thompson, "Patrician society, plebeian culture", *Journal of Social History*, vol. 7, n° 4, Berkeley (Californie), 1974, p. 382-405.